



L'ASSEMBLÉE DU SPORT

En trente ans, le paysage du sport français s'est profondément transformé. De nouveaux protagonistes sont apparus, apportant au sport la richesse de leurs compétences, aux côtés des acteurs historiques que sont l'État et le mouvement sportif. Ainsi les collectivités territoriales sont devenues les premières sources de financement du sport ; elles assument également la responsabilité de plus de 80% des équipements sportifs dans notre pays. Les entreprises et la société civile sont également désormais inscrites au cœur des problématiques sportives, en termes de pratique ou encore de financement. Face à ces évolutions décisives, il apparaît aujourd'hui **indispensable de repenser à la manière de construire la politique du sport** en donnant naissance à une gouvernance mieux partagée. La feuille de route est claire : elle vise à mieux fédérer l'ensemble des acteurs concernés, à définir des priorités nationales partagées, et à mieux répartir les prérogatives et les responsabilités.

La mise en place d'une instance pérenne

Une première période de concertation est engagée dès ce mois de mars et jusqu'en juin 2011. Elle rassemblera **cinq grands collèges de participants** représentant l'État, le mouvement sportif, les élus locaux et les parlementaires, les milieux économiques et la société civile. Cette concertation devra apporter, au terme de trois mois de travail intense, des réponses enfin concrètes aux **enjeux essentiels** que sont **le développement des pratiques sportives, l'éthique du sport, la stratégie pour le haut niveau, les politiques d'emploi et de formation**, ou encore **l'économie et la gouvernance du sport**. Dans un deuxième temps, une instance de concertation sera mise en place, avec pour mission de suivre le bon développement des politiques mises en place et d'articuler au mieux l'action de chacun. **Cette nouvelle instance a vocation à être pérenne**, tel est le ressort de son efficacité. Chacun en a bien conscience : quels que soient les impératifs du calendrier, la rénovation de la politique du sport doit, pour réussir, s'inscrire dans la durée. Il s'agit d'agir pour poser, dès maintenant, les fondements de cette gouvernance du sport mieux partagée.

1 LE SPORT POUR TOUS
Une réponse aux attentes de la société

2 UN SPORT SAIN ET ÉTHIQUE
La prévention de la santé
et des valeurs fondamentales

3 LE SPORT DE HAUT NIVEAU
La France dans le top 5 mondial

4 EMPLOI ET FORMATION
Des métiers d'avenir

5 ÉCONOMIE DU SPORT
Le sport créateur de richesses

6 GOUVERNANCE DU SPORT
Le modèle sportif français

ANNEXE
Présidents des 6 groupes de travail

LE SPORT POUR TOUS

Une réponse aux attentes de la société



Les bénéfices de la pratique sportive sont reconnus à de nombreux niveaux : physique, psychologique, social ou encore éducatif.

Au plan législatif, le code du sport identifie les activités physiques et sportives comme un élément important de l'éducation, de l'intégration et de la vie sociale.

En termes de pratiques, l'étude réalisée par la mission d'étude, d'observation et statistique (MEOS) a permis de mettre en valeur que début 2010, **ce sont près de 34 millions de Français qui déclarent avoir pratiqué une activité physique ou sportive au cours des douze derniers mois et au moins une fois par semaine.**



Au sein du mouvement sportif français, on dénombre **15,9 millions de pratiquants licenciés dont 10 millions participent à des compétitions.**

On constate que les hommes d'une façon générale ont une pratique sportive plus importante que celle des femmes. On observe également encore trop souvent que l'accès à cette pratique rencontre des inégalités liées à des freins d'ordre social, géographique, physique ou économique.

- ▶ Les raisons sociales et économiques : depuis l'instauration des premières politiques de la ville, une place privilégiée est réservée à la pratique sportive d'insertion, pour lesquelles les collectivités sont le vecteur de développement. 8% de la population française vit dans une zone urbaine sensible (ZUS), un tiers de ces habitants a moins de 20 ans.
- ▶ Les raisons physiques : si la loi du 11 février 2005 met l'accent sur la continuité des intentions de reconnaissance du handicap dans les chaînes de l'édu-

cation, du déplacement et de l'accès aux services rendus dans les activités physiques et sportives, aujourd'hui, seules 1,4% des personnes en situation de handicap pratiquent une activité physique et sportive.

- ▶ L'offre sportive doit s'adapter à tous les publics, et nous devons disposer pour cela d'une analyse complète en terme d'offre et de demande. Il faut identifier les besoins et évaluer les évolutions, c'est ainsi que nous pourrions réduire les inégalités en matière de pratique.

Dans un monde qui bouge, la clé de la réussite repose sur la mobilisation de tous les acteurs.

CHIFFRES-CLÉS

65% des français pratiquent une activité sportive au moins une fois par semaine

20% des français pratiquent moins d'une fois par semaine

10% aucune pratique déclarée durant l'année

5% pratique exclusivement durant les vacances



www.sports.gouv.fr
www.franceolympique.com

UN SPORT SAIN ET ÉTHIQUE

La prévention de la santé et des valeurs fondamentales



► L'activité physique sportive régulière contribue à la réduction d'incidence de certaines pathologies.

Or, l'inactivité est le principal facteur de risque, dans les pays industrialisés, après le tabac.

La pratique régulière de l'activité physique ou sportive présente des bénéfices majeurs en termes de santé. Cependant dans les pays industriels l'évolution du mode de vie s'accompagne d'un abandon progressif de la pratique physique.

Agir sur les habitudes de vie et offrir une palette diversifiée d'activités devraient être des moyens pour répondre à ces enjeux. Une appréhension plus précise de la notion de bénéfice/risque en fonction du sport pratiqué, de l'intensité, de la fréquence et de l'âge doit contribuer au fondement des actions de prévention.

► Dans le monde entier, quel que soit le continent, **le sport véhicule des valeurs fondamentales au service du pacte social.**

Malgré une intervention concertée des pouvoirs publics depuis de nombreuses années, on assiste à une résurgence des phénomènes de violence et des discriminations dans le sport.

- ▶ Au stade ou sur le terrain, les violences peuvent être physiques mais aussi verbales, morales et psychologiques, les incivilités en sont souvent la première forme et ce, dès le plus jeune âge. Dans la pratique quotidienne, les discriminations à l'égard de certains publics sont également des phénomènes d'incivilités. Dans le cadre des actions de prévention et de lutte contre ces violences, l'objectif est de provoquer une prise de conscience et de faire évoluer les mentalités, les comportements et les pratiques.
- ▶ Le dopage constitue également une véritable dérive pour le sport, il est contraire à l'essence même de l'esprit sportif et porte atteinte à la santé des sportifs. Les dispositifs national, européen et mondial doivent renforcer l'efficacité des interventions pour lutter contre ce fléau.

- ▶ L'arrivée des paris sportifs sur les compétitions sportives est un élément nouveau qui menace l'éthique en risquant



de fausser les résultats. Dès lors il est indispensable de protéger l'éthique des compétitions. Les autorités publiques, les acteurs du mouvement sportif et les opérateurs de paris en ligne ont à agir de manière coordonnée face à un phénomène en expansion.

Des règles strictes ont ainsi été posées par la loi du 12 mai 2010, suivant deux axes : renforcer les moyens de lutte contre les sites illégaux et prendre un éventail de mesures pour préserver l'intégrité des compétitions.

Face aux pressions, la réponse doit être collective.

CHIFFRES-CLÉS

5 846 contrôles humains ont été effectués par l'AFLD

137 cas d'infraction ont été constatés :

124 résultats d'analyses anormaux dont **188 substances interdites** détectées

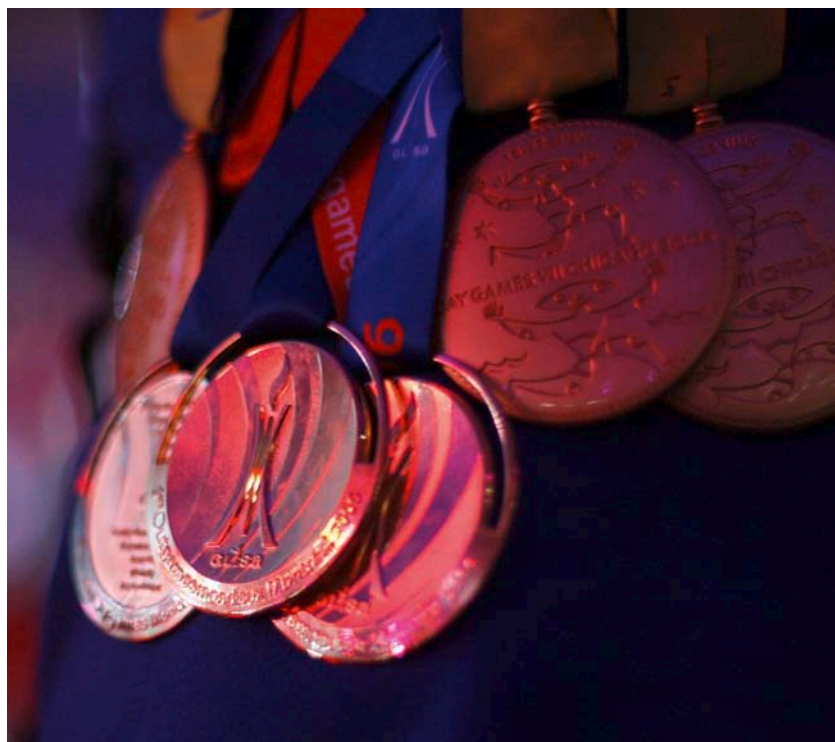
De juin à décembre 2010 :

448 M€ ont été misés sur les paris sportifs en ligne, sur un montant total de plus de 5 Md€ de mises pour les jeux en ligne.



LE SPORT DE HAUT NIVEAU

La France dans le top 5 mondial



Face à une concurrence de plus en plus intense, il nous faut **développer des moyens et les partenariats, qui permettront à notre pays de figurer dans les 5 premières nations mondiales.**

Cette ambition est à notre portée avec des infrastructures de formation de qualité. L'analyse des moyens mobilisés et des partenariats existants ou à développer doit permettre d'amplifier les résultats.

La réussite sportive est indissociable de la réussite socioprofessionnelle. **Le ministère des sports a développé depuis plus de 30 ans une politique en faveur du « double projet » des sportifs de haut niveau (SHN).**

L'objectif est que les sportifs puissent réaliser des performances sportives à la hauteur de leur potentiel, tout en poursuivant une formation professionnelle qui leur garantira une insertion à la hauteur de leurs aspirations.



Divers acteurs participent à la construction du double projet : le ministère des Sports et ses établissements nationaux, les fédérations sportives, les autorités et les responsables scolaires et universitaires, ainsi que les entreprises.

Le modèle français du double projet fait déjà l'objet d'un consensus au niveau communautaire.

Une attention particulière devra être portée sur :

- ▶ l'accompagnement individuel des sportives et des sportifs
- ▶ la performance olympique des sports collectifs et professionnels
- ▶ la promotion de performance paralympique
- ▶ le développement des coopérations interfédérales
- ▶ la culture de la gagne
- ▶ et sur l'évaluation des outils et moyens d'accompagnement.

CHIFFRES-CLÉS

1 19 disciplines reconnues
de haut niveau

6 861 sportifs de haut niveau :

3 554 chez les Jeunes

2 499 chez les Séniors

668 en Élite



www.sports.gouv.fr
www.franceolympique.com

EMPLOI ET FORMATION

Des métiers d'avenir



L'emploi dans le domaine du sport couvre plusieurs champs :

- ▶ **Les éducateurs sportifs et leurs structures d'appartenance représentent plus de 110 000 emplois dans le privé (ETP), et 48 500 associations sportives sont des employeurs.**
- ▶ **Ce sont également 55 000 emplois de personnels dépendant de l'État et des collectivités territoriales qui exercent dans le domaine du sport.**

- ▶ **Les emplois des secteurs périphériques, comme la conception ou la construction de matériels de sport représentent aujourd'hui environ 70 000 emplois.**

La profession d'éducateur sportif est réglementée, en France. Nul ne peut encadrer une activité physique ou sportive, sans être titulaire d'une certification. L'objectif est de garantir la sécurité physique et morale du pratiquant (sécurité



matérielle et environnementale mais également adaptation aux publics et qualité éducative).

La formation dans le domaine des sports doit relever aujourd'hui des défis majeurs : le nombre de pratiquants augmente réguliè-

èrement, les pratiques évoluent, ainsi que le nombre d'éducateurs sportifs.

On observe une professionnalisation encore jeune, qu'il s'agit de conforter. Les formations comme les diplômes du Ministère des Sports ont ainsi vu leur cadre réglementaire évoluer, avec notamment la création du brevet professionnel de la jeunesse ; de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS), du diplôme d'État (DEJEPS) et du diplôme supérieur (DESJEPS).

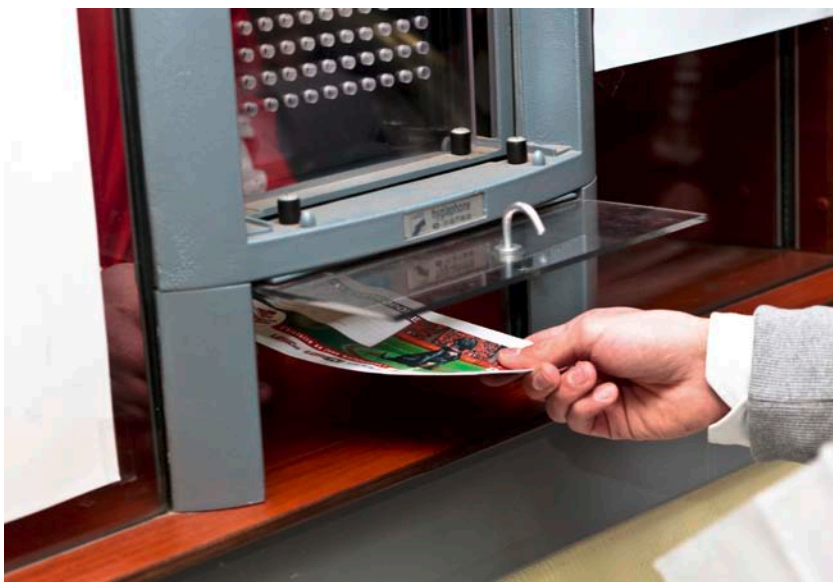
L'accompagnement de la professionnalisation au sein des associations est le corollaire du développement de l'emploi dans ce champ.

L'émergence de nouveaux emplois mérite une attention particulière.



ÉCONOMIE DU SPORT

Le sport créateur de richesses



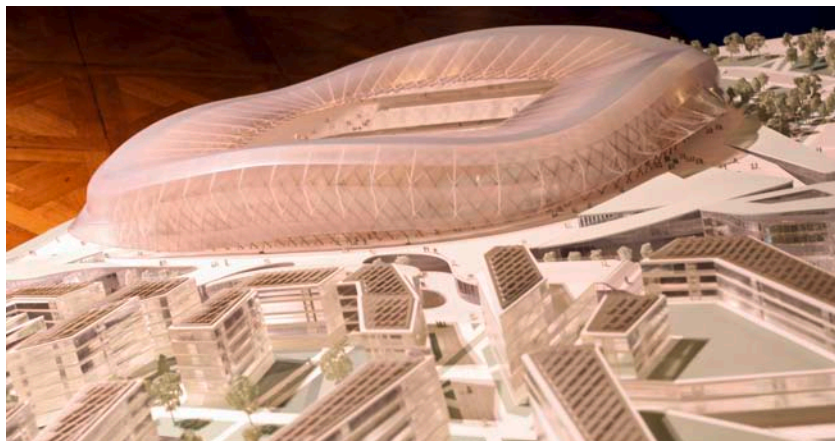
Le sport appartient aujourd'hui à la réalité économique. La promotion du sport et la performance sportive supposent parfois de lourds investissements, qui sont pris en charge par les pouvoirs publics, les organisateurs ou les sponsors.

Le sport est un véritable créateur de richesses et d'emplois. Il contribue à l'économie française en développant la consommation (achat d'articles de sport, de services...). Il constitue bien souvent un spectacle, un support publicitaire.

En 2008, la dépense sportive en France à atteint 33,9 milliards d'Euros, soit une progression de 2,4 % en valeur par rapport à 2007 ; elle représente 1,75% du PIB. Entre les années 2000 et 2008, cette dépense a augmenté de 39% en valeur absolue.

Les charges de cette dépense sont réparties à hauteur de :

- ▶ 50% pour les ménages (ce qui représente 16,8 milliards d'euros),
- ▶ 31% pour les collectivités territoriales (10,6 milliards d'euros),



- ▶ 10% pour les entreprises (3,3 milliards d'euros),
- ▶ 9% pour l'État (3,2 milliards d'euros).

Nous devons tenir compte des préoccupations actuelles des acteurs du sport professionnel : les droits audiovisuels, la situation économique des clubs ou encore le *fair-play* financier ne peuvent plus être ignorés en cette période de crise.

Il faut repenser le modèle économique des grandes infrastructures sportives : de nombreuses réflexions existent dans ce domaine. Les conclusions de la commission Grands Stades Euro 2016, le rapport sur la compétitivité du football français, le rapport de la commission « Grandes salles Arénas 2015 » en sont quelques exemples.



La France se doit de se doter d'un parc moderne de grandes infrastructures sportives qui répondent aux nouveaux besoins des compétitions nationales et internationales, et qui contribuent à l'aménagement du territoire et aux nouvelles normes environnementales. Plus largement, le modèle économique du sport dans toutes ses formes est à repenser collectivement.



GOUVERNANCE DU SPORT

Le modèle sportif français



L'organisation de la pratique des activités sportives dans notre pays présente de véritables spécificités qui ont permis de parler d'un véritable « modèle sportif Français ». Ce dernier s'est constitué progressivement, avec des étapes historiques marquantes, telles que le Front Populaire, la Libération ou encore le début de la Vème République. Ce modèle doit à présent être confronté aux évolutions de notre temps.

Le code du sport énonce dans son premier article le principe selon lequel **la promo-**

tion et le développement des activités physiques et sportives pour tous sont d'intérêt général.

Les principes qui fondent ce modèle d'organisation sont :

- ▶ la responsabilité de l'État est de définir le cadre législatif et réglementaire de la pratique des activités physiques et sportives (APS), de fixer les objectifs nationaux dans les trois grands domaines : développement du sport pour tous,



rayonnement international du sport français et sport de haut niveau, et maintien du respect de l'éthique et des valeurs.

- ▶ l'organisation sous forme associative du modèle sportif français, rassemble 15,9 millions de licenciés, 2,5 millions de bénévoles et 180 000 associations sportives. Le CNOSF représente les associations sportives et les sociétés sportives, les fédérations et leurs licenciés. Il est également le détenteur et le gardien des symboles et des valeurs olympiques.
- ▶ l'agrément des fédérations sportives par l'État, pour participer à une mission de service public et la délégation à certaines d'entre elles de prérogatives de puissance publique.
- ▶ le principe d'unité entre le sport professionnel et le sport amateur, qui s'exprime au travers de la solidarité financière et sous forme de contribution sur les droits de retransmission télévisi-

suelle, de la taxe sur les paris sportifs ou encore des reversements par les ligues professionnelles aux fédérations sportives.

- ▶ les collectivités territoriales interviennent dans le champ sportif au nom de la clause de compétence partagée, au même titre que la culture et le tourisme.

La mobilisation de tous les partenaires impliqués dans le sport est une ardente obligation pour réussir ce pari.

L'évolution des prérogatives de chaque acteur conduit à rénover la gouvernance du sport.



www.sports.gouv.fr
www.franceolympique.com



PRÉSIDENTS DES 6 GROUPES DE TRAVAIL

1

LE SPORT POUR TOUS

Madame Catherine CHABAUD

2

UN SPORT SAIN ET ÉTHIQUE

Madame Valérie FOURNEYRON

3

LE SPORT DE HAUT NIVEAU

Monsieur Jean-Philippe GATIEN

4

EMPLOI ET FORMATION

Monsieur Pierre MASSIE

5

ÉCONOMIE DU SPORT

Monsieur Bernard DEPIERRE

6

GOVERNANCE DU SPORT

Monsieur Jacques BUNGERT